

# RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET MIGRATION

## Zoom sur un phénomène méconnu

*Marie SCHULLER*

*Sous la direction de  
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | DÉC16  
Développement durable



COMPRENDRE POUR AGIR

## RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET MIGRATION

Zoom sur un phénomène méconnu

*Marie SHULLER*

*Sous la direction de Denis STOKKINK*

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. Quel lien entre réchauffement climatique et migration ?</b>	<b>4</b>
1. Quelle mobilisation pour l'environnement ?	4
2. Quelle mobilisation pour les réfugiés climatiques ?	4
3. Qu'est-ce qu'un réfugié climatique ?	5
<b>II. Différents aspects des migrations climatiques</b>	<b>8</b>
1. Les migrations climatiques : un processus multiple	8
2. Nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne	9
3. Urbanisation, conflits et migrations	10
<b>CONCLUSION</b>	<b>11</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>12</b>

# AVANT-PROPOS

Malgré les sonnettes d'alarme, nombreux sont ceux qui n'ont pas encore pleinement conscience du danger que le réchauffement climatique représente. Les enjeux politiques et économiques sont tels qu'ils exigeraient plus de courage de la part des gouvernements pour mettre en place des mesures efficaces de lutte contre les changements climatiques.

L'environnement a toujours conditionné la vie humaine. Aujourd'hui les changements climatiques s'accélèrent et influencent de multiples manières la vie de l'Homme, contraint de s'adapter plus vite, par la migration notamment.

Dans un contexte européen caractérisé par la peur de l'étranger amplifiée par la vague de terrorisme, les phénomènes migratoires effraient. Les migrants environnementaux/réfugiés de l'environnement/ éco-migrants – premières victimes du réchauffement climatique – ne bénéficient toujours pas de reconnaissance juridique qui tienne compte de la complexité des situations. Le chemin est encore long et la nécessité de réagir cependant de plus en plus pressante.

Bien que les instances internationales accordent petit à petit une importance relative à la thématique des réfugiés climatiques, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS souhaite aujourd'hui œuvrer pour la reconnaissance de cette catégorie de réfugiés marginalisée. Cette Note d'analyse a l'ambition d'introduire ce sujet complexe devant être pris en compte de toute urgence.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

# INTRODUCTION

Depuis la nuit des temps, la migration est une réponse de l'Homme face aux aléas du climat. Dès que l'environnement lui devenait hostile, dès qu'il en avait épuisé les ressources, l'Homme a pris l'habitude de se déplacer. On parle là de stratégies d'adaptation dans le but de maintenir l'équilibre entre les ressources disponibles et la densité de population. En ce sens, la migration est une « *souape de sûreté* » face aux pressions démo-écologiques<sup>1</sup>. Cependant, aujourd'hui le contexte mondial est différent. Le développement des moyens de transports et des nouvelles technologies associés à une importante croissance démographique entraînent un usage abusif des ressources naturelles. Ces excès sont, entre-autres, une des causes du changement climatique et donc, des migrations dites écologiques.

Wangari Maathai a écrit un jour : « *Aujourd'hui, nous affrontons un défi qui exige un renouvellement de notre mode de pensée, pour que l'humanité cesse de menacer le système qui assure sa propre survie. Nous sommes appelés à aider la terre à guérir ses blessures et, à guérir les nôtres – en fait, à embrasser la totalité de la création dans toute sa diversité, sa beauté et ses merveilles.* »<sup>2</sup> Le climat change et il existe de nombreux facteurs menant à ce dramatique constat : l'augmentation des gaz à effets de serre, la hausse des températures qui entraîne la fonte des glaces, la hausse du niveau des océans, la diminution de la diversité de la faune et de la flore, la déforestation ou encore la croissance démographique « anarchique » de la population mondiale, etc. Cette crise environnementale touche l'ensemble des populations du fait du lien complexe qu'il existe entre l'environnement et l'individu. Les effets se font sentir à tous les niveaux et dans tous les domaines de la société à un niveau général et de l'individu lui-même. L'Homme est ainsi le premier touché par les conséquences du réchauffement climatique et les populations les plus marginalisées le sont d'autant plus.

Le 18 décembre est la Journée internationale des migrants, l'occasion de traiter du phénomène migratoire. Les premiers hommes étaient des nomades et ce n'est qu'avec le passage à une économie de production que ceux-ci se sont sédentarisés. Néanmoins, les flux de migrations, eux, ne se sont jamais totalement arrêtés. Les motifs des mouvements migratoires sont assez variés : améliorer sa qualité de vie, trouver un travail, fuir un contexte politique difficile, valoriser son capital humain, échapper à une pression environnementale... C'est ce dernier point que nous allons analyser plus en profondeur. Indissociables de la question de l'environnement dont on parle beaucoup en ce moment après l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris le 4 novembre 2016, les migrations dites climatiques, écologiques ou environnementales représentent un sujet souvent marginalisé et pourtant l'une des conséquences les plus alarmantes du réchauffement climatique.

Dans cette Note d'analyse, nous reviendrons d'abord sur le lien entre le réchauffement climatique et le phénomène migratoire, ensuite sur le statut des réfugiés climatiques ou plutôt sur l'absence de statut. Nous tenterons d'appréhender les différents aspects des migrations liées au changement climatique.

---

<sup>1</sup> Gonin P., Lassailly-Jacob V., « Les réfugiés de l'environnement : une nouvelle catégorie de migrants forcés ? », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], 2002/18 n°2.

<sup>2</sup> Engelman R. (dir.), « Face à un monde qui change : les femmes, la population et le climat », *Rapport du Fonds des Nations unies pour la population* [En ligne], 18 novembre 2009. p. 65.

# I. QUEL LIEN ENTRE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET MIGRATION ?

## 1. QUELLE MOBILISATION POUR L'ENVIRONNEMENT ?

---

Fin du XX<sup>e</sup> siècle, les consciences s'éveillent au sujet de la problématique du changement climatique. La Conférence de Stockholm de 1972 est le premier rassemblement au sujet de l'écologie. En 1988, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) est créé et publie un premier rapport en 1990 qui pointe les dangereuses conséquences des gaz à effet de serre. En 1992, le Sommet de la Terre de Rio a lieu au cours duquel la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est créée. Depuis 1995, chaque année les pays du monde entier se rassemblent pour discuter des mesures à prendre pour l'action climatique lors de Conférences des Parties (COP)<sup>3</sup>. En 1997, le Protocole de Kyoto est adopté et entre en vigueur en 2005 devenant de surcroît le seul « *instrument international juridiquement contraignant de la lutte contre le réchauffement climatique* »<sup>4</sup>. Parmi les COP marquantes, pointons la COP 15 de Copenhague qui bien qu'elle ne remplisse pas les objectifs fixés aboutit à un accord intégrant les États-Unis et la Chine<sup>5</sup>.

La COP 21, clôturée en 2015, a été la dernière grande étape en matière de lutte contre les changements climatiques. Elle a donné lieu à l'Accord de Paris pour le climat. Bien qu'il soit « *le premier accord universel sur le climat* »<sup>6</sup>, ce texte ne traite pratiquement pas de la problématique des réfugiés climatiques. Conséquence importante du réchauffement climatique qui concerne directement des millions de personnes, le sujet semble laissé de côté. La seule allusion, sans que les réfugiés climatiques soient nommés expressément, se trouve à la page 8 : « *Demande également [...] en vue d'élaborer des recommandations relatives à des démarches intégrées propres à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face.* »<sup>7</sup>

## 2. QUELLE MOBILISATION POUR LES RÉFUGIÉS CLIMATIQUES ?

---

La prise de conscience de la problématique des réfugiés climatiques se fait dans le contexte de la mobilisation pour l'environnement qui émerge à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. En 1948, William Vogt membre de l'*International Union for the Conservation of Nature* a abordé la problématique des personnes déplacées suite à la dégradation de l'environnement. En 1976, le fondateur de l'Institut *Worldwatch* et du *Earth Policy Institute*, Lester Russell Brown fait le lien entre « *l'augmentation des migrations internes ou internationales et les processus de dégradation de l'environnement* »<sup>8</sup>. En 1985, le concept de « *réfugié de l'environnement* » apparaît lorsqu'Essam El-Hinnawi titre des mêmes termes un rapport pour le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) sur les migrations de populations suite aux catastrophes de Bhopal en Inde et de Tchernobyl en URSS<sup>9</sup>. Selon ce rapport, les réfugiés de l'environnement sont des personnes « *qui sont forcé[e]s de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en*

---

<sup>3</sup> « Climat : les grandes dates de la mobilisation internationale », *Le Soir* [En ligne], 6 novembre 2015.

<sup>4</sup> Schuller M., « De l'Accord de Paris à la COP 22 », *Pour la Solidarité*, 2016, p. 3.

<sup>5</sup> « Climat : les grandes dates de la mobilisation internationale », *op. cit.*

<sup>6</sup> Schuller M., *op. cit.*

<sup>7</sup> Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, « Adoption de l'Accord de Paris », 12 décembre 2015,

<sup>8</sup> Cournil C., « Émergence et faisabilité des protections en discussion sur les 'réfugiés environnementaux' », *Revue Tiers Monde* [En ligne], 2010/4 n°204, p. 37.

<sup>9</sup> Ferragina E., Quagliarotti D., « Flux migratoires et environnement : les migrants de l'environnement en Méditerranée », *Revue Tiers Monde* [En ligne], 2014/2 n°2, p. 189.

*péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie* »<sup>10</sup>. En 1998, Jodi Jacobson légitime les conséquences du changement climatique comme raison pouvant mener des populations à se déplacer. En 1994, à la Conférence mondiale sur la population au Caire, on s'inquiète des flux incontrôlés de migrants vers les pays occidentaux. Cependant, aucune mesure n'est envisagée.<sup>11</sup> Ensuite, en 1997 lors de la Conférence de Kyoto et en 2000 lors de celle de La Haye, le problème du réchauffement climatique et de ses conséquences est reposé. Toujours en 1997, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) cite pour la première fois la thématique des réfugiés climatiques<sup>12</sup>. En 2001, le GIEC parle des conséquences que les changements climatiques peuvent avoir directement sur les êtres humains. En 2007, le Groupe établit un rapport où les migrations et les changements climatiques sont enfin reliés. Un « *colloque international d'experts et de chercheurs* »<sup>13</sup> s'est réuni en octobre 2008 à Bonn afin de discuter des différentes pistes d'études pour comprendre la problématique des réfugiés de l'environnement et le lien entre phénomènes migratoires et changement climatique. En décembre de la même année, à la COP 14 qui se tient en Pologne, L. Craig Johnstone, Haut-Commissaire adjoint de l'Agence des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), évoque 250 millions de personnes déplacées à cause du réchauffement climatique d'ici le milieu du 21<sup>e</sup> siècle. En 2009, la question des réfugiés climatiques est cependant absente des discussions de la COP de Copenhague bien qu'à la même période, l'Organisation internationale des Migrations (OIM) a rendu public un rapport « *Migration, environnement et changement climatique* » qui pointe la dégradation de l'environnement comme cause de la migration<sup>14</sup>.

Lors des réunions internationales pour le climat, nous constatons que les thèmes abordés concernent plutôt les émissions de gaz à effet de serre et non la problématique des migrations dues aux changements climatiques. Bien qu'elle soit tout de même présente dans les médias grâce aux actions de la société civile et notamment des ONG, la question des réfugiés de l'environnement ne parvient pas à mobiliser les politiques. La reconnaissance (juridique) des réfugiés climatiques est laborieuse. Les pays du Nord sont particulièrement « *silencieux* » à l'instauration d'une meilleure protection juridique pour les déplacés de l'environnement dans un contexte où les discours entourant les politiques migratoires et leurs enjeux sécuritaires sont tendus<sup>15</sup>.

### 3. QU'EST-CE QU'UN RÉFUGIÉ CLIMATIQUE ?

---

#### Un problème de définition juridique internationale

Suite à une prise de conscience générale de l'état avancé de dégradation de la planète, les organisations internationales ont commencé à prendre en considération la problématique des réfugiés climatiques mais répondre à la question « *qu'est-ce qu'un réfugié climatique ?* » n'est pas chose aisée. Au vu de la complexité de ce terme, la législation actuelle est particulièrement inadaptée et les réfugiés climatiques n'ont aucune reconnaissance juridique<sup>16</sup>.

L'article 1<sup>er</sup> A de la Convention de Genève (1951) donne une définition juridique du réfugié. Selon le droit international, un réfugié est quelqu'un qui « *craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne*

---

<sup>10</sup> Courmil C., *op. cit.*, p. 37.

<sup>11</sup> Gonin P., Lassailly-Jacob V., *op. cit.* p.4

<sup>12</sup> Gonin P., Lassailly-Jacob V., *ibidem*.

<sup>13</sup> Courmil C., *op. cit.*, p. 38.

<sup>14</sup> Courmil C., *ibidem*, p. 35-54.

<sup>15</sup> Courmil C., *ibidem*.

<sup>16</sup> Engelman R. (dir.), *op. cit.*

veut y retourner »<sup>17</sup>. Cette définition ne prend aucunement en compte les personnes qui migrent à cause de facteurs environnementaux.

L'OIM propose la définition suivante des migrants environnementaux, des « *personnes ou groupes de personnes qui, pour des raisons impérieuses dues à des changements soudains ou progressifs dans l'environnement ayant un effet négatif sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont obligés de quitter leur domicile ou choisissent de le faire, momentanément ou de manière permanente, et qui se déplacent dans leur propre pays ou vont à l'étranger* »<sup>18</sup>. Ou encore, en 1998 Myers propose de définir les réfugiés écologiques comme ceci : « *Les gens qui ne peuvent plus garantir des moyens de subsistance sûrs dans leur pays d'origine, principalement en raison de facteurs environnementaux d'envergure inhabituelle, notamment, sécheresse, désertification, déforestation, érosion des sols, pénurie d'eau et changement climatique, mais aussi catastrophes naturelles telles que des cyclones, des tempêtes et des inondations. Face à ces menaces environnementales, ces gens pensent qu'ils n'ont pas d'alternative à la recherche d'un gagne-pain ailleurs, tant dans le pays qu'à l'extérieur, que ce soit sur base semi-permanente ou permanente.* »<sup>19</sup> Cette dernière définition prend en compte les migrations internes, c'est-à-dire les individus se déplaçant dans les frontières du pays et aussi la multitude de facteurs potentiellement à l'origine des migrations écologiques. Une troisième définition est la suivante : les « *personnes qui ont quitté immédiatement ou sont sur le point de quitter dans un futur proche de leur vie en raison d'une soudaine ou graduelle altération du milieu naturel causée par l'un des trois impacts dus aux changements climatiques suivants : conséquences de l'augmentation du niveau de la mer, événement climatique extrême (cyclones, tempêtes), sécheresse, raréfaction de l'eau* »<sup>20</sup>. Toutes ces définitions ont le mérite d'exister mais s'éloignent considérablement de la définition du réfugié telle qu'elle est communément admise en droit international.

Il est nécessaire aujourd'hui de mettre en place une définition correspondant à la réalité multiple de la problématique des réfugiés climatiques. Afin d'être la plus complète possible, celle-ci devra renvoyer au droit international de l'environnement, au droit international humanitaire, au droit international des réfugiés, au droit international des droits de l'Homme, au droit international des interventions en cas de catastrophes et au droit des personnes déplacées internes<sup>21</sup>.

## Un problème sémantique

Alors qu'en 1985, Essam El-Hinnawi introduit la seule notion de « réfugiés environnementaux », depuis la Conférence de Rio en 1992, le nombre de vocables liés à cette problématique n'a fait que s'étendre<sup>22</sup>. Différentes appellations qualifient ces personnes déplacées suite aux conséquences des changements climatiques : « *migrants de l'environnement* », « *réfugiés de l'environnement* », « *éco-migrants* » ou encore, « *personnes déplacées* ». Puisque les déplacements sont souvent internes à un même pays, peut-on qualifier ces victimes de migrants ? Par ailleurs, comment peut-on définir une population dont l'ensemble du territoire habité a disparu, par exemple à cause d'une forte hausse du niveau de la mer comme c'est le cas de l'île de Tuvalu en Polynésie. Peut-on alors parler d'apatrides et se référer aux conventions de New-York ?<sup>23</sup> Outre le manque de reconnaissance juridique, cette méprise linguistique trouble plus encore les esprits, empêche tout consensus international et freine considérablement l'émergence d'une réglementation internationale<sup>24</sup>.

---

<sup>17</sup> Engelman R. (dir.), *ibidem*, p.31.

<sup>18</sup> Engelman R. (dir.), *ibidem*.

<sup>19</sup> Ferragina E., Quagliarotti D., *op. cit.*, p. 189.

<sup>20</sup> Zeghib H., « Les réfugiés environnementaux », *Hommes et migrations* [En ligne], 1300/2012.

<sup>21</sup> Courmil C., *op. cit.*

<sup>22</sup> Cambrézy L., *op. cit.*

<sup>23</sup> Zeghib H., *op. cit.*

<sup>24</sup> Ferragina E., Quagliarotti D., *op. cit.*, p. 192.

## Enfin, de quoi, de qui parle-t-on ?

Ce manque de cadre juridique et cette confusion sémantique ne permettent pas aux réfugiés climatiques d'être reconnus sur la scène internationale. Ne remplissant pas les critères de la Convention de Genève, les réfugiés climatiques ne disposent d'aucune aide pour migrer vers les pays du Nord connus pour leur qualité de vie mais surtout attrayant en termes de sécurité. Dès lors, ils sont catégorisés comme des « *réfugiés économiques* » ou des « *réfugiés de la misère* »<sup>25</sup>. La défense de la territorialité et de la souveraineté étatique constituent de réels obstacles à la légitimation du statut de réfugié climatique, les pays les plus riches du globe réclamant un droit de regard exclusif sur leurs frontières. Ces pays estiment que les réfugiés de l'environnement doivent assumer entièrement le coût de leurs migrations et revendiquent une limitation stricte des catégories de migrants pouvant bénéficier d'une aide internationale<sup>26</sup>.

Il est par ailleurs très difficile de quantifier le nombre de réfugiés de l'environnement. Depuis 20 ans, le nombre de catastrophes naturelles a doublé, passant de 200 à 400 par an. Aussi, près de 2,2 milliards de personnes avaient été touchées par une catastrophe naturelle climatique entre 1998 et 2007 alors qu'au cours de la décennie précédente, elles n'étaient « que » d'1,8 milliard. Ainsi, 25 millions de personnes auraient été déplacées suite aux changements climatiques. Mais ce chiffre ne tient pas compte des personnes contraintes de migrer suite aux changements climatiques progressifs ni de celles ayant dû quitter leur foyer suite aux conséquences indirectes des changements climatiques comme la famine ou les conflits<sup>27</sup>.

Il est extrêmement malaisé de prévoir quel sera le nombre de réfugiés de l'environnement dans les prochaines années. Les chiffres proposés vont de 50 millions à un milliard de personnes déplacées d'ici 2050. Le chiffre le plus fréquemment avancé est de 200 millions, migrations internes et externes, permanentes ou temporaires incluses.<sup>28</sup>

---

<sup>25</sup> Gonin P., Lassailly-Jacob V., *op. cit.*, p. 6.

<sup>26</sup> Ferragina E., Quagliarotti D., *op. cit.*, p. 192.

<sup>27</sup> Engelman R. (dir.), *op. cit.*, p. 30.

<sup>28</sup> Engelman R. (dir.), *ibidem*, p. 30.

## II. DIFFÉRENTS ASPECTS DES MIGRATIONS CLIMATIQUES

### 1. LES MIGRATIONS CLIMATIQUES : UN PROCESSUS MULTIPLE

---

Il existe différents phénomènes climatiques majeurs dus à la dégradation de l'environnement comme les cyclones, les tempêtes, les inondations, la sécheresse, la désertification et l'élévation du niveau de la mer. Toutes ces catastrophes sont susceptibles d'entraîner le déplacement de populations. Celui-ci reste difficile à quantifier, aucun modèle climatique ne permettant d'anticiper avec précision la temporalité et la localisation de ces phénomènes<sup>29</sup>. Il est cependant certain que ceux-ci sont de plus en plus fréquents et auront des conséquences dramatiques sur les populations.

La sécheresse et la désertification auraient touché, entre 2000 et 2008, 83 millions de personnes. D'ici 2050, le GIEC estime qu'entre 74 et 250 millions de personnes devront faire face à des « *pénuries d'eau* » en Afrique. Toutefois les études consacrées au lien entre migrations et sécheresse sont contrastées. En effet, la sécheresse ne serait qu'une cause parmi d'autres expliquant les déplacements massifs<sup>30</sup>.

Entre 2000 et 2008, 99 millions de personnes auraient été déplacées du fait des inondations et 39 millions à cause de cyclones tropicaux ou de tempêtes. En moyenne, les phénomènes climatiques brutaux mènent à des mouvements internes et de courte durée à moins que ceux-ci ne soient répétés, rendant les migrations longues et internationales<sup>31</sup>. Bien souvent, les populations victimes de catastrophes climatiques brutales n'ont pas les ressources nécessaires pour migrer. Les migrations importantes ont lieu lorsque la survie des populations touchées est « *largement dépendante* » de l'environnement et lorsque des « *facteurs sociaux* » augmentent considérablement les conséquences de la catastrophe climatique<sup>32</sup>.

L'élévation du niveau de la mer est une des conséquences du changement climatique qui menace le plus directement des millions de personnes pour qui, sans nouvelles infrastructures appropriées, la migration définitive risque d'être la seule stratégie d'adaptation possible. Il s'agit d'un phénomène médiatisé du fait que certains États insulaires risquent fortement de disparaître définitivement de la carte du monde. Contrairement aux phénomènes climatiques cités précédemment, l'élévation du niveau de la mer peut être anticipée. Le GIEC estime que d'ici plusieurs siècles, il est possible que le niveau de la mer augmente de sept mètres. À plus court terme, il pourrait augmenter de 0.3 à 0.8 mètres. Un tel phénomène concernerait les populations qui vivent à moins d'un mètre du niveau de la mer, soit 146 millions de personnes<sup>33</sup>.

L'étude des phénomènes climatiques précités nous amène à différencier les migrations dues à une dégradation lente de l'environnement de celles dues à une dégradation soudaine, les migrations internes des migrations externes, les migrations provisoires des migrations de longue durée et les migrations forcées de celles qui sont des stratégies d'adaptation.

---

<sup>29</sup> Piguet E. et al., « Changements climatiques et migrations : quels risques, quelles politiques ? », *L'Information géographique* [En ligne], 2011/4 volume 75, p. 86-109.

<sup>30</sup> Piguet E. et al., *ibidem*.

<sup>31</sup> Piguet E. et al., *ibidem*.

<sup>32</sup> Piguet E. et al., *ibidem*.

<sup>33</sup> Piguet E. et al., *ibidem*.

Premièrement, certaines migrations sont dues à une dégradation lente, progressive et insidieuse de l'environnement comme dans les cas de désertification, de déforestation, de pollution, de montée des eaux, etc. D'autres sont la cause d'événements climatiques plus soudains, de catastrophes naturelles comme les tsunamis, les ouragans, les séismes. Ces dernières détruisent violemment les infrastructures, les ressources et peuvent altérer fortement la qualité de vie des populations touchées et entraîner des déplacements massifs. Notons que les changements climatiques progressifs déplacent tout autant de personnes. Ces migrations sont cependant plus lentes, plus discrètes et surtout, moins médiatisées<sup>34</sup>.

Ensuite, les migrations climatiques peuvent être provisoires ou de longue durée. L'ONU a proposé un schéma définissant les déplacements temporaires comme durant moins de trois mois, ceux à court terme comme allant de trois mois à un an et les migrations de longue durée comme se poursuivant plus d'une année. Néanmoins, ce schéma n'est pas souvent appliqué, complexifiant ainsi l'analyse des migrations dues à l'environnement. Le caractère brutal ou insidieux du phénomène climatique oriente également la durée de la migration. Bien que cela ne soit pas automatique, lorsque le phénomène climatique est lent, la migration aura tendance à être de longue durée et inversement, un phénomène brutal induira plus généralement une migration temporaire<sup>35</sup>.

Troisièmement, les migrations climatiques peuvent être internes ou externes. Dans le cas de figure le plus fréquent, les individus se déplacent dans les frontières de leur pays d'origine et peuvent parcourir seulement quelques kilomètres et changer de région. Raison pour laquelle il est extrêmement complexe d'établir une définition stricte des réfugiés écologiques : les migrations internes sont difficilement repérables et quantifiables. Toutefois, une proportion plus faible des migrants vont jusqu'à s'installer dans les pays limitrophes ou encore plus loin. Le coût économique élevé du voyage ou l'espoir de revenir un jour chez soi peut expliquer le caractère plus rare de ce cas de figure<sup>36</sup>. La capacité à revenir chez soi dépend fortement d'autres facteurs : le risque, la situation socio-économique de l'individu et l'aide ou les subventions apportées aux victimes<sup>37</sup>.

Il est également opportun de noter la différence entre les stratégies d'adaptation volontaires et les migrations forcées. Généralement, la migration est volontaire lorsqu'on se situe dans les phases initiale et intermédiaire de la dégradation de l'environnement mais lorsque celle-ci est irréversible, la migration ne peut plus être associée à un libre choix<sup>38</sup>.

## 2. NOUS NE SOMMES PAS TOUS LOGÉS À LA MÊME ENSEIGNE...

---

Nous l'entendons partout dans les médias et dans les discours politiques, les effets du réchauffement climatique sont nombreux. Les catastrophes naturelles affectent de manière très brutale des populations qui doivent réagir rapidement. La capacité de réaction des victimes est fonction de leur vulnérabilité et de leur situation géographique puisque certaines régions (comme l'Afrique) sont plus touchées que d'autres<sup>39</sup>. Cette vulnérabilité dépend par ailleurs de certains paramètres.

Elle varie premièrement en fonction du statut social et économique des zones ou individus touchés. Les régions les plus pauvres sont en général moins aptes à mobiliser des moyens financiers en cas de catastrophes naturelles et surtout en prévision de changements environnementaux. Ce raisonnement

---

<sup>34</sup> Engelman R. (dir.), *op. cit.*, p. 33.

<sup>35</sup> Piguet E. et al., *op. cit.*

<sup>36</sup> Engelman R. (dir.), *op. cit.*, p. 32.

<sup>37</sup> Engelman R. (dir.), *ibidem*, p. 32-33.

<sup>38</sup> Engelman R. (dir.), *ibidem*.

<sup>39</sup> Schuller M., *op. cit.*

s'applique également à l'échelle des individus. Les plus vulnérables sont ceux qui ont le moins accès aux ressources sociales et économiques nécessaires<sup>40</sup>.

Deuxièmement, l'aménagement du territoire engendre aussi des inégalités face aux variations et aux désastres climatiques. Les régions les plus susceptibles d'être touchées sont généralement les plus pauvres, ce caractère étant intensifié par le cumul des agressions naturelles. Les impacts de ces catastrophes naturelles sont donc d'autant plus importants que le pays est pauvre et politiquement désorganisé : le manque de coordination entre les divers organismes d'aide provoque des situations provisoires, parfois chaotiques<sup>41</sup>.

### 3. URBANISATION, CONFLITS ET MIGRATIONS

---

Le rapport du Fonds des Nations unies pour la population annonce une augmentation des conflits entre communautés dus à l'accroissement des inégalités provoquées par les changements climatiques<sup>42</sup>. Historiquement, en 2008, un rapport de la *European Security Strategy* admet la dégradation de l'environnement et le manque d'accès aux ressources naturelles qui lui est associé comme facteur déclencheur et amplificateur de conflits. En 2009, pour la première fois, l'Assemblée générale des Nations unies reconnaît formellement les apports à réaliser en termes de sécurité pour faire face aux conséquences des changements climatiques dans les petites îles du Pacifique. La même année, un rapport du PNUÉ met en évidence 18 conflits violents résultants des effets des changements climatiques depuis 1990<sup>43</sup>. L'apparition de conflits dans des zones souffrant déjà fortement accentue plus encore le phénomène migratoire.

En réponse et en fonction de leurs capacités, les victimes du réchauffement climatique développent différentes stratégies. L'une d'elle est l'adaptation qui peut prendre différentes formes en fonction de certains paramètres comme l'intention, le rôle du gouvernement, l'échelle (spatiale et sociale), le temps de réponse, la durée, la forme et l'effet. Une des stratégies d'adaptation possible est la migration, notamment vers les villes (urbanisation), elles, économiquement attirantes<sup>44</sup>.

Ceci entraîne une urbanisation massive qui, amplifiée par la croissance démographique, amène la formation de bidonvilles aux environs des grandes villes. Les conditions de vie y sont mauvaises : manque d'eau potable, pas d'électricité, absence d'isolation, surpopulation dans un espace réduit, conditions sanitaires déplorables, ... Ces circonstances sont de véritables vecteurs de maladies, d'autant plus que les gens qui s'y trouvent souffrent en général de malnutrition. Dans ces zones, les épidémies sont fréquentes, entre autres le choléra qui se transmet par l'eau et le taux de mortalité y est par conséquent élevé<sup>45</sup>.

---

<sup>40</sup> Engelman R. (dir.), *op. cit.*, p. 35.

<sup>41</sup> Véron J., *Démographie et écologie*, édition La Découverte, collection Repères, Paris, 2013.p. 107.

<sup>42</sup> Engelman R. (dir.), *op. cit.*, p. 47.

<sup>43</sup> Ferragina E., Quagliarotti D., *op. cit.*, p. 199-200.

<sup>44</sup> Engelman R. (dir.), *op. cit.*, p. 36.

<sup>45</sup> Engelman R. (dir.), *ibidem*.

# CONCLUSION

La relation entre l'environnement et la migration est ainsi complexe car il s'agit d'un lien à double sens. Les changements climatiques peuvent entraîner des migrations pouvant, à leur tour, avoir un impact sur l'environnement, notamment dans le pays d'accueil<sup>46</sup>.

Les conséquences du réchauffement climatique sont multiples et variées. Les migrations climatiques sont l'une d'entre elles. Elles se déclinent sous différentes formes, concernent plusieurs catégories de population, sont fonction de multiples facteurs et manquent de reconnaissance juridique et d'une clarification sémantique. Les migrations peuvent être internes ou externes, temporaires ou définitives, forcées ou choisies, fonction de la vulnérabilité de l'individu et du territoire sur lequel il se trouve mais également tributaires de critères économiques.

La migration est une des adaptations que l'Homme a trouvée pour faire face aux aléas de la nature et aux conséquences des changements climatiques. Ceux-ci sont en grande partie dus à l'intervention de l'homme qui, en abimant la nature, s'auto-condamne.

Au fil du temps, le progrès amené par l'Homme a amélioré sa qualité de vie et son confort, augmentant de surcroît son espérance de vie. Toutefois, nous sommes aujourd'hui arrivés à un point de basculement tel qu'il est urgent de réagir à la dégradation de notre Terre. L'augmentation et l'aggravation du phénomène des migrations climatiques n'en sont qu'une preuve supplémentaire.

---

<sup>46</sup> Engelman R. (dir.), *op. cit.*, p. 29.

# BIBLIOGRAPHIE

## DOCUMENTS OFFICIELS

---

- Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, « Adoption de l'Accord de Paris », 12 décembre 2015, Disponible sur <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09f.pdf>
- Engelman R. (dir.) « Face à un monde qui change : les femmes, la population et le climat », *Rapport du Fond des Nations Unies pour la population* [En ligne], 18 novembre 2009. Consulté sur <http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/swp/frenchswop09.pdf>

## DOCUMENTS ACADEMIQUES

---

- Cambrézy L., « Enjeux environnementaux et nouvelles catégories de migrants : de la sémantique à la géopolitique », *Pouvoirs* [En ligne], 2013/1 n°144, p. 137-147. Consulté sur <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2013-1-page-137.htm>
- Cournil C., « Émergence et faisabilité des protections en discussion sur les 'réfugiés environnementaux' », *Revue Tiers Monde* [En ligne], 2010/4 n°204, p. 35-54. Consulté sur <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-4-page-35.htm>
- Ferragina E., Quagliarotti D., « Flux migratoires et environnement : les migrants de l'environnement en Méditerranée », *Revue Tiers Monde* [En ligne], 2014/2 n°2, p. 187-204, consulté le 16 octobre 2014. Consulté sur [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=RTM\\_218\\_0187](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RTM_218_0187)
- Gonin P., Lassailly-Jacob V., « Les réfugiés de l'environnement : une nouvelle catégorie de migrants forcés ? », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], 2002/18 n°2. Consulté sur <http://remi.revues.org/1654>
- Piguet E. et al., « Changements climatiques et migrations : quels risques, quelles politiques ? », *L'Information géographique* [En ligne], 2011/4 volume 75, p. 86-109. Consulté sur <http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2011-4-page-86.htm>
- Véron J., *Démographie et écologie*, édition La Découverte, collection Repères, Paris, 2013.
- Zeghib H., « Les réfugiés environnementaux », *Hommes et migrations* [En ligne], 1300/2012. Consulté sur <https://hommesmigrations.revues.org/939>

## DOCUMENTS JOURNALISTIQUES

---

- Schuller M, « De l'Accord de Paris à la COP 22 », *Pour la Solidarité*, 2016
- « Climat : les grandes dates de la mobilisation internationale », *Le Soir* [En ligne], 6 novembre 2015. Consulté sur <http://www.lesoir.be/1037048/article/demain-terre/environnement/2015-11-06/climat-grandes-dates-mobilisation-internationale-video>

Nous remercions vivement Morgane TORFS et Sophie PESESSE pour leur collaboration.

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée  
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

# POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

*Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.*

*POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.*

## ACTIVITÉS

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

### Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

**Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu) et disponibles en version papier.

2

**Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

**Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

**Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

## THÉMATIQUES

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



## OBSERVATOIRES EUROPÉENS

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- [www.ess-europe.eu](http://www.ess-europe.eu)
- [www.transition-europe.eu](http://www.transition-europe.eu)
- [www.diversite-europe.eu](http://www.diversite-europe.eu)
- [www.participation-citoyenne.eu](http://www.participation-citoyenne.eu)

# COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

## NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

---

- *Outils numériques, big data et citoyenneté.* Sébastien Shulz, juillet 2016.
- *Revenu de base : une mise au point.* Sébastien Shulz, juin 2016.
- *L'économie collaborative : de l'enthousiasme à la vigilance.* Camille Mandel, juin 2016.
- *La grève est-elle démocratique ?* Sébastien Shulz, juin 2016.
- *La notion de volonté dans le champ de la RSE.* Sébastien Shulz, mai 2016.
- *Les coopératives en Europe.* Pauline Boivin, mai 2016.
- *L'économie sociale et solidaire en Europe.* Denis Stokkink et Pierre Perard, mai 2016.
- *Femmes et quota : la directive européenne à l'arrêt ?* Anna Métral, mai 2016. (1/2 série Femmes et quota)
- *Genre et crise économique : un impact inégalitaire.* Anna Métral, avril 2016.
- *Les réseaux de l'économie sociale et solidaire en Europe.* Pauline Boivin, mars 2016.

## CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

---

- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS et SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS et SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

## ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

---

- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France.* POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage.* Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016. (1/2 série Aneets)
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises.* Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative.* Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.
- *Services à la personne, qualité des emplois et des services : rapport européen.* Dans le cadre du projet For Quality! mars 2016. (1/3 série For Quality!)

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

# Développement durable

*Le développement durable est un mode de développement des activités humaines équilibré, viable à long terme dont les impacts écologique, social et économique ont été pris en compte. Depuis sa création le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ – PLS développe une réflexion novatrice et de multiples recherches autour des concepts de: logement durable, développement local, nouveaux métiers de la ville, transition durable, empreinte positive des entreprises sociales.*

Le lien qui existe entre le réchauffement climatique et la migration est souvent passé sous silence. POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a choisi d'analyser ce lien en zoomant sur la notion de réfugié climatique et sur la complexité du phénomène des migrations climatiques.

Alors que la mobilisation concernant la lutte pour le climat est grandissante, les réfugiés climatiques sont absents des débats autour de l'environnement. Mais finalement qui sont-ils ?

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS analyse dans un premier temps la dénomination de réfugié climatique. Juridiquement et sémantiquement, ce concept est flou et imprécis, détournant ainsi l'attention de la communauté internationale.

Ensuite, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS aborde la migration comme stratégie d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique. Le phénomène migratoire lié à la dégradation de l'environnement est un processus complexe qu'il est nécessaire de comprendre afin d'œuvrer vers une reconnaissance du statut de réfugié climatique.

**Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokink**